

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231102

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
15 novembre 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Date d'affichage
15 novembre 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 28
Votants : 35

M. CHERON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à MERCIER Marc
M. GREMILLON Patrick
M. GUIBERT Aris donne pouvoir à GUIBERT Cédric
M. JAMOIS Xavier
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à BORDEAU Christian
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à PRIEUR Sergine
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire
Mme MENU Catherine donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
Mme RENARD Candy
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à FLAMENT Dominique
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Mme PRIEUR Sergine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS RAPPORT D'ACTIVITES 2022

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante le rapport annuel pour l'année 2022 sur les activités du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Le comité syndical du Perche Sarthois a approuvé ce rapport d'activités en la séance du 26 septembre 2023

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, une abstention, à la majorité :

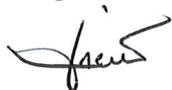
- **PREND ACTE** du rapport d'activités au titre de l'année 2022 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 novembre 2023

La secrétaire de séance,
Sergine PRIEUR



Le Président,
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS